



FICHE FORMATION

PRÉVENTION & MANAGEMENT DES RISQUES

Auditeur tierce partie ISO 9001

Durée : 5 Jours

L'essentiel

Acquérir les techniques et la posture de l'audit tierce partie pour conduire des audits de certification selon l'ISO 9001

Formation de cinq jours destinée aux auditeurs qui interviennent pour le compte d'un organisme certificateur. Elle traite de ce qui distingue l'audit de certification de l'audit interne : le mandat, la posture, l'impartialité et les conséquences d'un constat.

Enjeux

- En audit interne, un constat ouvre une discussion. En audit de certification, il peut suspendre un certificat : la rigueur exigée n'est pas la même.
- L'auditeur tierce partie est payé par l'organisme qu'il audite via le certificateur. Tenir l'impartialité dans cette configuration s'apprend.
- Un audit de certification se déroule en temps compté : le temps d'audit est contractuel, et un périmètre mal cadré ne se rattrape pas sur place.

Objectifs pédagogiques

- Situer le rôle de l'auditeur tierce partie dans la chaîne d'accréditation et de certification
- Cadrer le périmètre et le temps d'audit en fonction du site et de l'effectif
- Tenir une posture d'impartialité et gérer la pression de l'audit
- Qualifier un constat en mesurant ses conséquences sur le certificat
- Rédiger un rapport exploitable par le comité de certification

Programme détaillé

- 1 Chaîne de confiance : accréditation, certification, surveillance — qui répond de quoi
- 2 Cycle de certification : audit initial en deux étapes, audits de surveillance, renouvellement
- 3 Détermination du temps d'audit et du périmètre : sites multiples, activités externalisées
- 4 Exigences d'impartialité et gestion des conflits d'intérêts
- 5 Conduite de l'audit : réunion d'ouverture, collecte de preuves, réunion de clôture
- 6 Qualification des écarts et effet sur la décision de certification

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com



- 7 Situations difficiles : audité en désaccord, preuve indisponible, dérive du périmètre
- 8 Rapport d'audit et dossier transmis au comité de certification
- 9 Mises en situation d'audit de certification, avec audits joués

Public concerné

- Auditeurs recrutés ou missionnés par un organisme certificateur
- Auditeurs internes expérimentés en évolution vers l'audit tierce partie
- Consultants qualité intervenant en audit à blanc

Prérequis

- Maîtrise des exigences de l'ISO 9001:2015
- Expérience d'audit interne ou de pilotage de système de management

Modalités pédagogiques

- Cinq jours en présentiel, alternance d'apports et de mises en situation filmées ou observées
- Cas d'entreprise inspirés de situations d'audit réelles

Évaluation des acquis

- Évaluation des mises en situation sur grille de compétences d'auditeur
- Épreuve écrite portant sur la qualification des constats

Cadre d'application

Référentiels : ISO 9001:2015, ISO 19011 et exigences applicables aux organismes de certification de systèmes de management. La qualification effective d'un auditeur tierce partie reste prononcée par l'organisme certificateur qui le mandate, au vu de son expérience et de ses audits supervisés.

Intéressé par cette formation ?

Programme détaillé, dates de session (intra ou inter-entreprises) et devis sur simple demande, au Bénin comme en France.

info@ifecarm-qhse.com · (+229) 01 91 38 44 44 · (+229) 01 91 32 24 70 · (+33) 7 67 72 43 68

SIÈGE INTERNATIONAL

6 rue d'Armaillé, Paris — France
(+33) 7 67 72 43 68
SIREN 952 449 346 R.C.S · Code NAF 71.12B

SIÈGE AFRIQUE

Aïbatin Kpota, Cotonou — Bénin
(+229) 01 91 38 44 44 · 01 91 32 24 70
RCCM RB/COT/26 B 42475 · IFU 3202686150102

CONTACT

info@ifecarm-qhse.com
www.ifecarm-qhse.com